

RENFORTS DES GARANTIES UNÉO

UNIQUE DANS LE MONDE DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

DES RENFORTS SANTÉ COUPLÉS AVEC DES SERVICES ADAPTÉS À LA VIE DES MILITAIRES.

À partir de **13,50 €***



RENFORT FAMILLE



Forfaits annuels

Soins de ville

Pack Pharmacie non remboursé ⁽¹⁾	50 €/an
Limité à 60 % du montant de la dépense	
Dépassements d'honoraires consultations spécialistes	4,50 € par consultation dans la limite de 22,50 €/an
Hors radiologie	

Dentaire

Prothèses dentaires remboursées ⁽²⁾	250 €/an
Orthodontie remboursée ⁽³⁾ traitement et 1 ^{ère} année de contention	150 €/an
Implantologie	250 €/an

Optique

Verres, montures lentilles et suppléments sur prescription (hors produit d'entretien)	150 €/an
Chirurgie réfractive non associée à la chirurgie de la cataracte	200 €/œil/an

Médecines alternatives ⁽¹⁾

Pack médecines alternatives ⁽⁴⁾ : Ostéopathie, chiropraxie, podologie-pédicure non remboursées, etc.	25 € max/séance limité à 100 €/an
---	-----------------------------------

Hospitalisation

Lit d'accompagnant pour hospitalisation et/ou rééducation dans un établissement sanitaire en cas d'hospitalisation d'un bénéficiaire , limité à 60 jours	20 €/jour
Frais de connexion internet et téléphone pour hospitalisation et/ou rééducation dans un établissement sanitaire , limité à 60 jours	3 €/jour

Renfort mobilité ⁽⁵⁾

Départ ou retour d'OPEX Mission supérieure à 1 mois	Famille Soutien psychologique
Mutation Déménagement	Conduite à l'école Soutien scolaire Garde d'enfants (en cas de mutation) Transfert enfants chez proche/Venue d'un proche pour garde d'enfants
	Habitat Télésurveillance des habitations Entretien du jardin Assistance domestique

Retour à la vie civile Aide à la reconversion	Technique de recherche d'emploi Prospection d'offres d'emplois
Retour anticipé pour le décès d'un proche pendant la période d'OPEX	Un aller-retour (déplacement dans le territoire d'origine)

Renfort assistance ⁽⁵⁾

Accouchement	Aide ménagère 2h/jour max. sur 5 jours Conduite à l'école 1 aller-retour/jour pendant 5 jours
Hospitalisation programmée (supérieure à 4 jours)	Aide ménagère 20h max. sur 30 jours
Hospitalisation programmée Supérieure à 48h d'un parent ou d'un frère ou d'une sœur ou imprévue de plus de 24h.	Garde d'enfants (pour l'hospitalisation programmée supérieure à 48h d'un parent ou d'un frère ou d'une sœur) Venue d'un proche pour garde d'enfants Conduite à l'école Transfert enfants chez un proche

Le détail des garanties figure dans le règlement mutualiste et les notices d'informations. Ils sont consultables sur www.groupe-uneo.fr ou disponibles au 0970 809 709 (appel non surtaxé).

(1) - Non pris en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie - (2) - Pris en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie, sauf Inlay Core - (3) - Pris en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie - (4) - Pour les praticiens titulaires d'un numéro ADELI - (5) - Le bénéfice des garanties est soumis à conditions définies dans la notice d'information IMA Assurances.

COTISATION MENSUELLE PAR BÉNÉFICIAIRE

ÂGE	Renfort Famille
0 à 4 ans	5,90 €
5 à 9 ans	6,50 €
10 à 14 ans	7,20 €
15 à 19 ans	7,90 €
20 à 24 ans	11,60 €
25 à 29 ans	12,50 €
30 à 34 ans	13,50 €
35 à 39 ans	14,60 €
40 à 44 ans	15,80 €
45 à 49 ans	17,90 €
50 à 54 ans	20,20 €
55 à 59 ans	23,00 €
60 à 64 ans	26,20 €
65 ans et plus	36,40 €

SOUSCRIPTION

- + Vous pouvez souscrire un renfort en cours d'année.
- + Cette adhésion peut intervenir à une date différente de celle de l'adhésion à la garantie santé.
- + Le renfort couvre tous les bénéficiaires de la garantie santé.

REMBOURSEMENT

- + Les remboursements santé sont principalement exprimés en forfait annuel en euros.
- + Les forfaits non consommés dans l'année ne sont pas reportés sur l'année suivante.
- + En cas d'adhésion en cours d'année, les forfaits sont calculés au prorata de la durée restante.

LES RENFORTS COMPLÈTENT VOTRE GARANTIE DE BASE UNÉO



EXEMPLES DE REMBOURSEMENT GARANTIE NATURELLE + RENFORT FAMILLE

Exemple communiqué à titre illustratif, ne peut être considéré comme un engagement de prise en charge.

Vous vous faites poser une couronne ¹ facturée 500 €.



Une année de traitement d'orthodontie ³ pour votre enfant, facturé 1 600 €.



Vous achetez des lentilles non remboursées par la Sécurité sociale, facturées 160 €.



>> Remboursement Sécurité sociale
>> Remboursement Garantie Naturelle

>> Remboursement Renfort Famille
>> Reste à charge

1 : cotée SPR 50 - 2 : montant forfaitaire annuel de 250 € max. pour les prothèses dentaires remboursées, de 150 € max. pour l'orthodontie et de 150 € max. pour l'optique - 3 : traitement pris en charge par la Sécurité sociale, coté pour un semestre TO 90